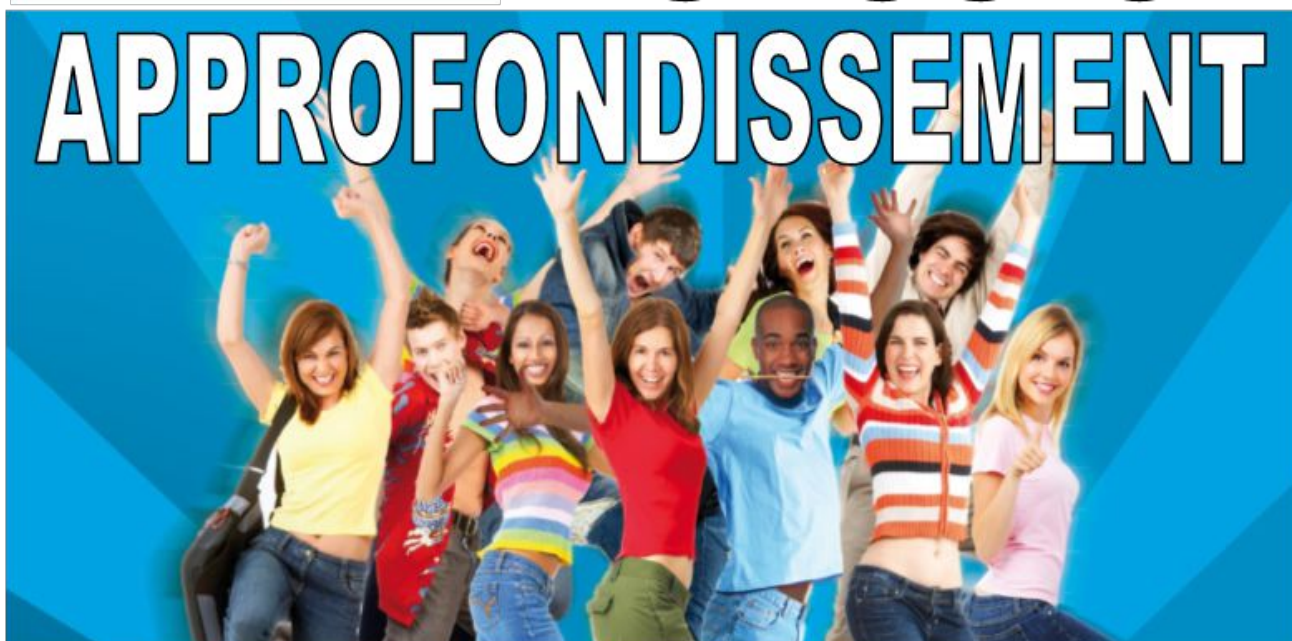




B.A.F.A.

SESSION

APPROFONDISSEMENT



" PHOTO / VIDEO "

du 12 au 17 Avril 2021

VALENCE

MJC CHATEAUVERT

**Formation
en 1/2 pension**

**CONTENU DE FORMATION
DE LA SESSION
Du 12 au 17 Avril 2021
(25 participants maximum)
PHOTO / VIDEO**

Avec le CFAG, la formation générale BAFA vous prépare à la fonction d'animateur en accueils collectifs de mineurs.

Vous serez acteur de votre formation en prenant part aux différents temps de formation de la session, en confrontant votre future fonction aux exigences de formation (règles, vie collective). Vous aurez à animer des temps d'activité, des temps de vie quotidienne, partager vos idées avec les autres participants. Vous formaliserez le travail en équipe, le « concevoir ensemble ». Vous évaluerez avec l'aide des formateurs votre progression au sein du stage et du groupe.

Objectifs de formation



- Analyser votre stage pratique et compléter votre formation générale

- **Photo / Vidéo**

Elaborer des projets d'animation à partir des outils photos et vidéos associant les enfants dans toutes les phases

- S'initier aux techniques artistiques photographiques et vidéo (stop motion, court métrage, scénario, tournage, montage)

Méthodes de formation mises en œuvre

Des méthodes ludiques et formatives vous aideront à la compréhension des temps de formation. Vous aurez à préparer aussi des temps d'animation pour le groupe accompagné des formateurs. Vous aurez à participer à des temps de vie quotidienne. L'équipe de formation est composée de directeurs, d'animateurs et d'intervenants extérieurs.

Conditions techniques

Vous suivrez la formation à la MJC Valence Châteauevert (3 place des Buissonnets 26000 VALENCE). Du matériel pédagogique sera mis à votre disposition durant toute la session. Chaque participant recevra avant le début du stage une convocation le renseignant sur les modalités d'accueil (heures, objets à emporter...)

VOTRE INSCRIPTION A LA FORMATION IMPLIQUE IMPERATIVEMENT QUE VOUS SOYEZ PRESENT A TOUTES LES SEANCES DE LA FORMATION ET D'ANIMATION DU STAGE.

Vous devez avoir validé vos sessions de stage pratique impérativement avant le démarrage de la formation d'approfondissement.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAG délégation Rhône Alpes

ou

**Possibilité de retirer un dossier d'inscription à
La MJC VALENCE CHATEAUVERT**

3 place des buissonnets

26 000 VALENCE

Tél 04 75 81 26 20

Accueil du Lundi au Vendredi de 14h à 19h

Dossier disponible sur le site

mjc@mjc-chateauevert.fr

COUT DE LA SESSION DE FORMATION

320,00 €

* Ce prix comprend l'adhésion, les repas (8), les frais de formation, le matériel mis à disposition des stagiaires. Il ne comprend pas les frais de déplacement des stagiaires pour se rendre sur le lieu du stage.

ATTENTION : Le paiement de la session n'implique pas obligatoirement la validation du stage par l'équipe de formation.

* Une réduction de 30,00€ est accordée pour les Valentinois

AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

- La Caisse d'Allocations familiales (CAF) peut accorder une aide à la formation. La CAF de la Drôme accorde une aide jusqu'à 200,00€ à tout stagiaire domicilié en Drôme et ne bénéficiant pas de la totalité du financement. Renseignez vous auprès du secrétariat de la MJC.

- Dans le cas où vous bénéficiez d'une prise en charge de la session par une collectivité, un organisme ou une association, retirez auprès de la MJC le formulaire de prise en charge à faire remplir par l'organisme.

POUR VOUS INSCRIRE A LA SESSION

Votre inscription sera définitive à réception des documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- **1 photo d'identité**
- **Certificat Médical d'aptitude** (peut être apporté à l'ouverture de la session)
- **N° identifiant** pour le site www.ba-fa-bafd.gouv.fr (obligatoire pour la vérification de la validation des stages de formation générale et pratique)
- **3 timbres au tarif 20g**
- 1 enveloppe 16 X 23, libellée à votre adresse et affranchie au tarif 100g
- 1 chèque d'acompte de 120,00 € à l'ordre du C.F.A.G.

Le solde doit être réglé 15 jours au plus tard avant le début de la formation. Le règlement par chèques vacances est accepté.

IMPERATIF : Votre certificat de stage pratique doit être validé par les services de la DDCS de votre domicile.

DESISTEMENT ET ANNULATION

En cas de désistement, une somme de 50,00€ sera retenue pour les frais administratifs. Dans le cas où ce désistement intervient moins de 3 semaines avant le début du stage, 100,00€ seront retenus. Dans le cas d'un départ anticipé d'un stagiaire, de par sa décision ou celle des formateurs, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.